



Guide de l'éducation

2015-2016



aixenprovence.fr

Préface

Nous avons le plaisir de vous présenter pour l'année scolaire 2015-2016, le nouveau guide de l'éducation.

Ce document a pour objectif de réunir un maximum d'informations utiles aux familles. Il est aussi le recueil de référence des actions menées en faveur des écoliers aixois.

Depuis un an nous avons résolument inscrit la ville dans la trajectoire d'un futur prospère et de qualité. Le « numérique » figure en première place dans nos priorités, aussi les écoles bénéficieront à partir de cette année d'une optimisation de leurs équipements dans ce domaine. La mise à disposition d'espaces numériques de travail (ENT) et une collaboration accrue avec les services de l'Éducation nationale permettront le développement de l'enseignement assisté par les technologies numériques et de l'éducation au numérique. L'installation de 12 nouveaux tableaux numériques interactifs (TNI) est prévue cette année encore comme l'an dernier.

La réussite éducative et scolaire reste une préoccupation majeure pour la Ville. Bénéficiant d'une très solide expérience périscolaire, la municipalité souscrit à un Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour accompagner objectivement cette deuxième année des nouveaux rythmes scolaires. Elaboré par la commune, en concertation avec les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs, il favorisera une offre cohérente d'activités périscolaires dans l'intérêt des enfants.

Le nouveau temps périscolaire principal de 15h45 à 16h45 restera dans la tonalité de la « continuité éducative » voulue par la Ville. Nous serons très attentifs à l'évaluation des résultats de cette réforme et à ses

répercussions. La commission d'observation des rythmes scolaires continuera son mandat permettant à la ville d'Aix-en-Provence d'être au rendez-vous décisionnel de la fin des trois premières années, période déterminée pour la première mise en œuvre de cette réforme.

L'enseignement artistique et culturel (EAC) reste une priorité, il a permis en 2014-15 à plus de 250 classes et de 5000 élèves de découvrir les disciplines artistiques.

Le plan lecture, reconduit de 2014 à 2017 « Lire c'est jouer », démontre avec le dispositif « coup de pouce » notre attachement à ce domaine primordial.

Le plan POIVRE continue de fonctionner dans les écoles pendant le temps d'interclasses. Les apports positifs en activités sportives, artistiques, culturelles, numériques ne sont plus à démontrer. Ces ateliers contribuent aussi à la qualité globale du temps de cantine.

Les prestations de la restauration scolaire qui maintiennent 20% de denrées alimentaires « Bio » se sont enrichies du service de soupes et de potages, au grand plaisir des enfants, qui dans leur grande majorité les apprécient. Les desserts ont aussi évolué avec la présence, depuis quelques semaines dans les menus, de glaces et de desserts lactés glacés.

La cuisine centrale a pour sa part fait évoluer ses dispositifs de recyclage et ce sont aujourd'hui la quasi-totalité des déchets qui sont pris en charge soit en recyclage soit en maîtrise d'impact sur l'environnement. Pour ce faire nous avons abandonné l'usage des contenants aluminium jetables au bénéfice de barquettes en cellulose qui présentent un taux de biodégradabilité largement supérieur.

Les crédits de fournitures scolaires sont

maintenus à 1100 euros par an et par classe, ces crédits pourront aussi être utilisés par les écoles pour l'achat de petits équipements collectifs.

L'entretien du patrimoine scolaire est garanti par une assiduité des services au suivi des bâtiments et à leur réparation. Les plans pluriannuels pour les réfections des toitures, huisseries, peintures, locaux de restauration continuent régulièrement. Près de deux millions d'euros sont consacrés à ces opérations chaque année.

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, toutes ces actions obligatoires ou volontaristes nous amènent à organiser une gestion rigoureuse, pour optimiser chaque

euro destiné à l'éducation des enfants.

Les services municipaux, les services de l'Etat et leurs représentants, mais aussi les partenaires associatifs et institutionnels en sont bien conscients et l'intègrent dans leurs actions, qui demeurent de grande qualité. Qu'ils en soient remerciés ici.

Toute l'équipe municipale est attentive au bon fonctionnement des écoles et à la relation avec les familles, nous vous souhaitons à toutes et à tous, une très heureuse année scolaire 2015 – 2016.

Brigitte Devesa

Adjoint au Maire délégué à l'éducation

Avant-Propos

Le studio Ely pour deux ans !

Privilège, c'est le studio Ely qui signe pour deux ans l'illustration du guide de l'éducation. Là où de 1888 à aujourd'hui, quatre générations de photographes ont su patiemment et au quotidien, suppléer aux amnésies du temps.

Henry (1861-1921) actif de 1888 à sa mort, Hugo (1903-1974) suit les traces paternelles en 1921 comme le feront Jean (1928-2012) en 1944 et Jean-Eric (1957) en 1977, toujours en activité à ce jour.

Depuis la création de « l'office photographique » créé par Henry, les quatre photographes signent tous « Photos Henry Ely - Aix ». Ils sont les témoins de la ville depuis 127 ans. Petits comme grands événements, humbles ou prestigieuses personnalités, modestes ou importantes transformations urbaines ont rarement échappé à leur objectif.

L'ensemble des clichés soigneusement sélectionnés pour ce guide vous transporteront 40, 50, 60 voire 100 ans en arrière, dans l'école d'autrefois, à Aix évidemment. Légendées, les photos feront résonner chez certains d'entre vous de magnifiques souvenirs.

Ces formidables photos d'antan - c'est l'autre nouveauté - habilleront le guide de l'éducation pendant deux ans (rentrées 2015-2016 et 2016-2017). Le document sera cependant réimprimé l'année prochaine, avec une couverture différente, pour tenir compte des quelques changements susceptibles d'intervenir et permettre aux familles de disposer d'informations réactualisées. Mais « l'esprit » du guide restera le même, ce qui permet par ailleurs à la Ville de réaliser des économies en matière de production graphique.

Sommaire

2	Préface & avant-propos
5	Bienvenue à l'école maternelle
7	Inscription scolaire et périscolaire : mode d'emploi
10	Bienvenue à l'école élémentaire
14	Le projet éducatif de territoire
17	Le poivre au moment des repas
18	Les circonscriptions d'Aix-en-Provence
20	Les transports
21	Assurance scolaire
22	Les classes spécialisées
23	Organisation des services municipaux en lien avec les domaines scolaires et périscolaires
24	Restauration scolaire
28	Le protocole d'accueil individualisé
30	Les tarifs des forfaits d'accueils garderies et continuité éducative
31	L'enseignement artistique et culturel
35	La caisse des écoles
37	Éducation physique et sportive
39	Le dispositif de réussite éducative
40	Autres activités
44	Rayonnement international
45	Accompagnement à la scolarité
46	Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
48	Protection de l'enfance
51	Calendrier des vacances scolaires
52	Annuaire
54	Les écoles privées
55	Autres établissements scolaires

Bienvenue à l'école maternelle

Jours et horaires de classe

- **Lundi - mardi - jeudi - vendredi**

8h30 ► 11h30 et 13h30 ► 15h45

- **Mercredi**

8h30 ► 11h30

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, organisées et mises en œuvre par les enseignants.

Déroulement de la journée

- **Lundi - mardi - jeudi - vendredi**

► **7h30-8h20** : accueil et garderie payante ⁽¹⁾, avec accueil jusqu'à 8h10

► **11h30-13h30** : inter-classes et service de restauration

► **15h45-16h45** : actions éducatives payantes ⁽¹⁾ dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

► **16h45 -17h45** : garderie payante ⁽¹⁾, départ échelonné possible.

- **Mercredi**

► **7h30-8h20** : garderie payante (comprise dans le forfait matin) ⁽¹⁾.

► **11h30 >> 12h30** : garderie payante ⁽¹⁾, départ échelonné possible.

(1) voir tarifs détaillés page 30

Le personnel spécialisé des écoles maternelles

Les aides scolaires (AS) sont affectées dans les écoles maternelles par le service de la gestion du personnel des écoles. Ces agents relèvent principalement du cadre d'emploi des ATSEM (agent technique spécialisé des écoles maternelles). Chaque classe dispose à ce jour d'une AS, le directeur d'école répartit les moyens en fonction de la structure de l'école. Les agents assurent les garderies du matin ainsi que le temps d'inter-classes (11h30 à 13h30), sous la responsabilité de la Ville. Le travail des aides scolaires est complété pour le bon fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire, par celui des agents d'entretien et des agents de restauration scolaire.

Tableau des écoles maternelles

ÉCOLES	ADRESSE	SECTEUR IEN	TÉLÉPHONE
ARÈNE Paul	Bd Schweitzer 13090	EST	04.42.59.07.65
BEAUVALLE	Av. Brossolette 13100	EST	04.42.26.38.98
BOYER Auguste	ZA C St-Joseph 13290	SUD	04.42.39.21.90
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	OUEST	04.42.28.05.68
CAMPRA André	13 Rue des Menudières 13100	OUEST	04.42.23.50.76
CELONY	175 Ch. des Platrières 13100	OUEST	04.42.23.34.08
CHÂTEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Épée 13090	OUEST	04.42.20.18.97
COLLINE DU SERRE	Rue F. Mistral Les Milles 13290	SUD	04.42.24.48.76
CORSY André	Rue du Chemin de fer 13090	OUEST	04.42.64.46.81
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard 13100	EST	04.42.92.04.38
CUQUES	1 Rue de Cuques 13100	SUD	04.42.27.30.45
D'ARBAUD Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	SUD	04.42.20.09.36
DAUDET Alphonse	Quart. Beauregard 13090	EST	04.42.23.50.11
DE GENNES P.G.	165 Rue Jas des Vaches 13100	SUD	04.42.39.20.42
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	OUEST	04.42.20.10.74
FERRY Jules	15 Av. J. Ferry 13100	EST	04.42.27.37.09
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique 13090	EST	04.42.59.17.40
GIONO Jean	Bd Kennedy 13090	EST	04.42.59.23.73
GRANETTES	Chemin de Granet 13100	OUEST	04.42.20.23.40
GRASSI Bernard	10 Rue des Nations 13100	OUEST	04.42.23.19.22
ISAAC Jules	35 Av J. Isaac 13090	EST	04.42.23.28.33
LAUVES	48 Av. P. Cézanne 13100	EST	04.42.23.28.44
MARESCHALE	Av. de Tübingen 13090	SUD	04.42.59.06.71
MAUREL Jean	Bd Camus 13540	OUEST	04.42.92.11.68
PAGNOL Marcel	Av. J.P.Coste 13100	SUD	04.42.26.72.29
PAYOT Jules	Av. de la Gde Thumine 13100	SUD	04.42.20.17.21
PEISSON Édouard	Nle Rte de Gardanne 13290	SUD	04.42.24.08.53
PLATANES	Route des Écoles 13100	EST	04.42.23.06.12
PONT DE L'ARC	Rte des Milles 13290	SUD	04.42.27.82.35
PRÉVERT Jacques	Av. de Tübingen 13090	SUD	04.42.59.39.20
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens 13100	OUEST	04.42.21.15.07
ROI RENÉ	Bd du Roi René 13100	EST	04.42.21.43.63
SEXTIUS	34 Cours Sextius 13100	EST	04.42.27.57.45
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles 13290	SUD	04.42.69.06.15
TORSE	Route du Tholonet 13100	EST	04.42.21.42.63
TROIS SAUTETS	Val St-André 13100	SUD	04.42.27.08.65
VAL ST-ANDRÉ	180 Rue Edmond Michelet 13100	SUD	04.42.27.90.77
WALLON Henri	Rue Hugo Ely 13090	SUD	04.42.20.18.12

Attention : des modifications de secteurs ont été effectuées pour cette rentrée scolaire 2015-2016

Services périscolaires dans les écoles maternelles

Garderie du matin

Cette garderie est assurée à partir de 7h30 par les aides scolaires, jusqu'à 10 minutes avant les cours.

NB : fermeture des portes à 8h10

L'inter-classes

Si les plus petits peuvent dormir après le déjeuner, les plus grands sont pris en charge par les aides scolaires qui organisent jeux, activités, lecture de contes... entre 11h30 et 13h30 avant ou après le repas.

Les activités dans le cadre de la continuité éducative

Elles sont assurées de 15h45 à 16h45 par les aides scolaires dont les effectifs sont

renforcés par des animatrices(teurs) (un adulte pour quatorze enfants) dans le cadre de petites activités en complémentarité de celles proposées sur le temps scolaire.

NB : Ce dispositif n'est pas fractionnable, il est souscrit pour tous les jours de la semaine, il ne permet pas les départs échelonnés

Garderie du soir

Elle est assurée de 16h45 à 17h45. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville. Les enfants sont encadrés et surveillés par du personnel municipal. Ce service est mis en place dès le 1^{er} jour de la rentrée. Les parents peuvent récupérer les enfants de manière échelonnée.



Inscription scolaire et périscolaire mode d'emploi

Inscription scolaire

Les inscriptions des enfants à scolariser pour la première fois en écoles maternelles et élémentaires se font à la direction de l'éducation (service inscriptions) 19, rue Lisse Saint Louis ou dans votre mairie annexe.

Il suffit aux parents de s'y rendre pour remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles

s'effectue selon le critère de proximité et selon la capacité d'accueil de l'école.

Il est nécessaire de se présenter muni de :

- copie intégrale du livret de famille (pour chaque enfant) ou copie intégrale de l'acte de naissance.
- copie des certificats de vaccination

(Livret de vaccination DTPolio).

- copie justificatif de domicile de moins de trois mois EDF ou Loyer (pour chaque enfant).

Important : les originaux sont à présenter avec les copies.

Direction de l'éducation

19 rue Lisse Saint Louis

13100 Aix-en-Provence

Horaires du lundi au vendredi

9h00-12h15 / 13h15-16h00

Un certificat d'inscription vous sera adressé indiquant l'école du périmètre dont dépend votre enfant.

L'admission à l'école sera prononcée par la direction de l'école au vu des pièces suivantes :

- certificat d'inscription délivré par la ville ;
- certificat de radiation de l'ancienne école fréquentée.

En revanche, toute demande d'inscription dans une école d'Aix-en-Provence, hors de ce périmètre, donne lieu à une procédure de dérogation.

Demande de dérogation

La procédure de dérogation permet d'inscrire son ou ses enfants dans une autre école que celle précédemment attribuée. Elle s'applique aux nouveaux inscrits ; les scolarités en cours ne sont pas remises en cause pendant la durée du cycle élémentaire ou maternel sauf demande des familles suite à un déménagement.

Les demandes de dérogation s'établissent en même temps que les dossiers d'inscription. Ces demandes seront examinées par une commission qui prend notamment en considération la fratrie ou la continuité de maternelle en élémentaire

dans le groupe scolaire. La demande doit être accompagnée de tous les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier.

Important : toutes les demandes seront étudiées en tenant compte des effectifs prévisionnels des écoles.

Attention : une dérogation accordée dans une école maternelle ne sera reconduite à l'entrée au CP que si les effectifs de l'école élémentaire le permettent.

Services de garderie et de continuité éducative



Les pré-inscriptions se font au moyen de bulletins d'inscription réservés exclusivement à cet effet et mis à la disposition des familles à la Direction de l'éducation. Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville. Les jours d'inscriptions devront être déterminés par les parents au moment de l'inscription. Tout élève devra être assuré.

Il faut retenir que les accueils périscolaires payants sont de différentes natures :

- des accueils garderies le matin tous les jours scolaires de la semaine et le mercredi midi.
- des plages d'accueils périscolaires d'actions de continuité éducative, elles seront organisées après les enseignements quatre après-midis par semaine à partir de 15h45. Elles dureront jusqu'à 16h45.
- des accueils garderie l'après-midi pour les enfants qui ne rentreront pas chez eux à 16h45, en maternelle et en élémentaire.

L'inscription aux différents services d'accueil garderie peut se faire trimestriellement indépendamment les uns des autres.

Le paiement

Il s'agit d'un système de pré-paiement trimestriel forfaitaire. Une facture sera envoyée avant chaque trimestre. Les modes de paiement possibles:

- en ligne sur le site Internet de la Ville : aixenprovence.fr
- par carte bancaire à la Direction de l'éducation - Service des inscriptions scolaires
- par chèque emploi service universel (CESU) à la Direction de l'éducation - Service des inscriptions scolaires
- par chèque bancaire à l'ordre de la Direction de l'éducation
- en espèces à la Direction de l'éducation - Service des inscriptions scolaires, qui sont acceptées uniquement si les autres modes de paiement sont impossibles et si l'appoint est fait.

Exonération

Remise gracieuse

Sachant que certains des services périscolaires

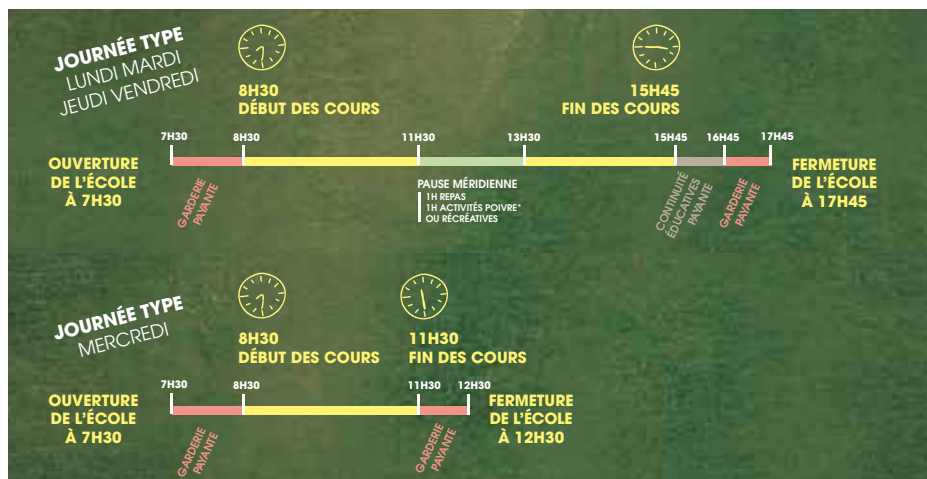
sont payants, la Ville a décidé de mettre en place une commission municipale chargée de statuer sur les demandes d'exonération des droits d'inscription à ces services payants. La demande pourra se faire par courrier simple du redevable. La commission examinera les demandes au regard de plusieurs critères, comme la situation de précarité, mais aussi toute situation revêtant un caractère exceptionnel dans le foyer fiscal (divorce, décès, perte d'emploi...). Elle pourra alors proposer au conseil municipal une exonération partielle de 25, 50, ou 75 % voir, pour les cas très exceptionnels, le paiement d'un euro symbolique par service.

La saisine de cette commission sera suspensive du paiement de la somme demandée après facturation, jusqu'au vote en conseil municipal de la proposition de la commission. Après le vote du conseil municipal, la facture initiale pourra être annulée et une nouvelle facture émise.

NB : Les familles résidant hors commune ne peuvent pas prétendre à une exonération sauf lorsque l'enfant fréquente une classe spécialisée (CLIS) dans la commune d'Aix-en-Provence.

► Retrouvez le document de demande d'exonération sur aixenprovence.fr

Tableau de la semaine scolaire



Bienvenue à l'école élémentaire

Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une autorisation de l'Éducation nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

Jours et horaires de classe

• **Lundi, mardi, jeudi, vendredi**
8h30 ► 11h30 et 13h30 ► 15h45

• **Mercredi**
8h30 ► 11h30

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, organisées et mises en œuvre par les enseignants.

Déroulement de la journée

• **Lundi – mardi – jeudi – vendredi**

► **7h30-8h20** : garderie payante⁽¹⁾ avec accueil jusqu'à 8h10

► **11h30-13h30** : temps d'inter-classes : service de restauration, assuré par le personnel municipal renforcé par une centaine de surveillants d'inter-classes et selon les écoles par des animateurs du P.O.I.V.R.E. (activités culturelles et/ou sportives régies par la municipalité). Ateliers assurés par des enseignants ou des intervenants qualifiés.

Les activités POIVRE et les ateliers sont gratuits.

► **15h45-16h45** : actions éducatives payantes⁽¹⁾ dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

► **16h45-17h45** : garderie payante⁽¹⁾, départ échelonné possible.

• **Mercredi**

► **7h30-8h20** : garderie payante (comprise dans le forfait matin)⁽¹⁾.

► **11h30 >> 12h30** : garderie payante⁽¹⁾, départ échelonné possible.

(1) voir tarifs détaillés page 30

Tableau des écoles élémentaires

ÉCOLES	ADRESSE	SECTEUR IEN	TÉLÉPHONE
ARÈNE Paul	Rue Léon Blum 13090	EST	04.42.59.05.87
BOYER Auguste	ZAC St-Joseph 13290	SUD	04.42.39.21.96
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	OUEST	04.42.28.61.78
CELONY	200 Ch. des Platrières 13090	OUEST	04.42.23.51.11
CHÂTEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Épée 13090	OUEST	04.42.20.18.82
COUTHERON	110, rue Yvette Bonnard 13100	EST	04.42.92.13.51
CUQUES	1, rue de Cuques 13100	SUD	04.42.26.08.36
D'ARBAUD Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	SUD	04.42.20.17.42
DAUDET Alphonse	Ch. du Four 13090	EST	04.42.23.06.60
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	OUEST	04.42.20.19.92
DE GENNES P.G.	165 rue Jas des Vaches 13100	SUD	04.42.39.20.42
FENOUILLES	41 Av. H. Poncet 13100	EST	04.42.26.28.45
FERRY Jules	15, av. J. Ferry 13100	EST	04.42.26.28.29
FLORALIES	75 Av. Club Hippique 13100	EST	04.42.59.15.35
GIONO Jean	Av. Germain Nouveau 13090	EST	04.42.59.12.36
GRANETTES	Chemin de Granet 13090	OUEST	04.42.20.00.80
ISAAC Jules	37, Av. J. Isaac 13000	EST	04.42.23.56.35
JAURES Jean	Rue des Nations 13100	OUEST	04.42.23.32.43
LAURENT Albéric	10 Av. de Grassi 13100	OUEST	04.42.23.30.32
LAUVES	46 Av. P. Cézanne 13000	EST	04.42.23.37.63
MARESCHALE	Av. A. Baudoin 13090	SUD	04.42.59.24.77
MAUREL Jean	Bd des Camus 13540	OUEST	04.42.92.11.69
MAURON Marie	4, rue Mistral 13290	SUD	04.42.24.23.78
MISTRAL Frédéric	Av. Doyen Guyon 13100	OUEST	04.42.64.48.42
PAGNOL Marcel	Av. J. P Coste 13100	SUD	04.42.26.67.57
PAYOT Jules	Bd de la Grande Thumine 13090	SUD	04.42.20.00.61
PEISSON Édouard	Rte de Gardanne 13290	SUD	04.42.24.06.64
PLATANES	Route des Écoles 13100	EST	04.42.23.06.12
PONT DE L'ARC	Route des Milles 13290	SUD	04.42.26.36.53
PRÉVERT Jacques	21 Av. de Tubingen 13090	SUD	04.42.59.01.75
ROUMANILLE Joseph	36 av.Couton 13290	SUD	04.42.24.21.85
SALLIER François	3 Rue Sallier 13100	EST	04.42.38.30.74
SEXTIUS	34, cours Sextius 13100	EST	04.42.26.20.21
TORSE	Av. des Écoles Militaires 13100	EST	04.42.21.50.37
VAL ST-ANDRÉ	75 Av. Edmond Michelet 13100	SUD	04.42.26.46.80
WALLON Henri	2 Rue Hugo Ely 13090	SUD	04.42.20.19.50

Attention : des modifications de secteurs ont été effectuées pour cette rentrée scolaire 2015-2016

Services périscolaires dans les écoles élémentaires

Garderie du matin

Elle est assurée à partir de 7h30 jusqu'à 10 minutes avant les cours. Elle est surveillée par des enseignants et du personnel municipal. Elle est mise en place dans

toutes les écoles de la ville. Ce service est mis en place dès le lendemain de la rentrée.

NB : fermeture des portes à 8h10

L'inter-classes

Les activités dans le cadre du P.O.I.V.R.E et les ateliers du midi

Initié en 2003, le Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes Éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre plus de 230 heures d'activités par semaine en alternance avec les services de restauration scolaire, réparties de manière égale entre des activités artistiques et sportives.

Élaboré avec des partenaires extérieurs il permet aux enfants d'accéder à des activités, d'en découvrir de nouvelles et peut-être leur donner l'envie de prolonger l'activité pratiquée, au sein d'un club sportif ou d'une structure culturelle en dehors de l'école.

Au cours de l'année, chaque enfant fréquentant la restauration scolaire, et inscrit aux activités, aura la possibilité de pratiquer au moins une ou deux activités différentes par trimestre.

Les activités Poivre se déroulent uniquement durant le temps de restauration. Elles sont assurées par des intervenants qualifiés. Leur mise en œuvre est définie par un projet écrit validé par un comité de pilotage où les fédérations des parents d'élèves sont présentes.

Des ateliers complètent le dispositif POIVRE, organisés pendant les temps d'inter-classes. Ils sont animés soit par un enseignant, soit par un intervenant qualifié.

Continuité scolaire

Organisée de 15h45 à 16h45, elle fonctionne dans toutes les écoles élémentaires. Son objectif est de permettre aux enfants d'effectuer le travail donné par l'enseignant sous la surveillance d'un adulte référent (un adulte pour dix-huit enfants).

Elle s'inscrit dans la « continuité éducative » voulue par la Ville pour les nouveaux temps périscolaires qui vise à permettre aux enfants de réaliser leur travail scolaire et de se détendre ensuite dans le cadre d'activités de loisirs.

Dans toutes les écoles élémentaires des animations de loisirs sont proposées par des animateurs professionnels sur des thématiques définies dans le cadre du PEdT (voir page 14). Cette proposition se décline dans un projet spécifique à chaque école.

NB: ce dispositif n'est pas fractionnable, il est souscrit pour tous les jours de la semaine, il ne permet pas les départs échelonnés.

La garderie du soir

Elle est assurée de 16h45 à 17h45. Elle est animée par des agents de la ville. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville.

Les familles au cours de ce temps peuvent récupérer les enfants de manière échelonnée.

Garderie du mercredi midi

Elle est assurée de 11h30 à 12h30. Elle est surveillée par des agents de la ville. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville.

©Henry Ely Aix

Rentrée à l'école normale de garçons, 1968



Le projet éducatif de territoire

Suite à la réforme des Rythmes Scolaires, la Ville a mis en place une nouvelle organisation de ses temps périscolaires. Engagée en septembre 2014, cette organisation se poursuit pour cette rentrée 2015/2016.

Pour cette année, le temps de la continuité éducative se répartit désormais sur deux temps distincts :

- 15h45/16h45 un temps de continuité scolaire qui vise à permettre aux enfants de réaliser leur travail scolaire et à se détendre dans le cadre d'activités de loisirs.

- 16h45 /17h45 un temps de garderie qui permet de récupérer son enfant de manière échelonnée lorsque les parents travaillent. Pour assurer un dispositif de qualité, la ville s'est adjoint les services des professionnels de l'Education nationale (Directeurs, Enseignantes et stagiaires de l'ESPE), de la collectivité territoriale (ATSEM et coordinateurs périscolaires) mais aussi de l'animation issus des associations locales. Des agents contractuels viennent compléter cet encadrement que la ville a souhaité adapté à l'âge des enfants :

© Henry Ely Aix
Visite du zoo de La Barben par l'école des Milles, 1969



- 1 adulte pour 14 enfants en maternelle
- 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire
Pour structurer cette mise en œuvre, l'état a souhaité la mise en place d'un Projet Educatif de territoire (PEDT) qui définit les objectifs et les partenariats des dispositifs de la ville.

Par ailleurs, suite à la réforme des rythmes scolaires la ville s'est dotée d'une commission d'observation, permettant d'évaluer son dispositif périscolaire. Suite aux recommandations de cette commission, la Ville a décidé d'élaborer son Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Ce projet détermine le cadre dans lequel seront organisées les activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

Le PEDT élaboré par la commune, en concertation avec les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs favorisera une offre cohérente d'activités périscolaires et extrascolaires dans l'intérêt des enfants.

Le PEDT précise :

- le public visé de l'école maternelle au lycée,
- les objectifs éducatifs répondant aux besoins repérés,
- les organisations scolaires et périscolaires retenues (journée type),
- les modalités d'organisation des activités proposées et l'articulation avec le ou les projet(s) d'école(s),
- les articulations entre les activités et les dispositifs existants,

- les partenaires du projet, la structure de pilotage, sa composition et les modalités de pilotage,
- la démarche et les modalités d'évaluation.

L'objectif de ce projet éducatif est de privilégier la réussite éducative des enfants et de leur offrir l'opportunité d'accéder à des activités favorisant leur épanouissement ainsi que leur socialisation dans un souci d'équité et de réussite scolaire.

Ce projet développera la mise en cohérence entre les différents dispositifs existants (Contrat Enfance Jeunesse, projet d'école...). Il s'appuiera sur l'ensemble des acteurs éducatifs, institutionnels et associatifs, à la fois sur l'ensemble du territoire mais aussi à l'échelon de chaque quartier.

Le PEDT sera signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 entre : le Maire de la commune d'Aix en Provence, le Préfet des Bouches du Rhône, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône.

► **Retrouvez le texte intégrale du PEDT sur aixenprovence.fr**
Délibération 2015-346 du 23 juillet 2015



Le POIVRE au moment des repas

Initié en 2003, le Plan organisant les interventions de la Ville pour les rythmes éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre plus de 230 heures d'activités (sport, arts plastiques, numériques, théâtre...) par semaine, dont la moitié est consacrée aux activités sportives.

Ces activités gratuites se déroulent de manière générale dans les locaux de l'école avant ou après le temps de restauration durant la pause méridienne, la Caisse des écoles et la Ville y consacrent près de 350 000 euros par an.



©Henry Ely Aix
Fête des mères à l'école annexe, 1966

Grâce au concours d'un grand nombre d'associations sportives et à l'engagement de la mairie d'Aix-en-Provence et de l'Éducation nationale, les élèves des écoles élémentaires aixoises publiques et privées se voient offrir l'opportunité de découvrir des activités rarement enseignées en milieu scolaire.

Parcours danse

Récemment intégré dans le POIVRE, le parcours danse est destiné à promouvoir la danse dans la ville et amener les enfants aux portes du conservatoire, ce projet permet une pratique de la danse classique et contemporaine, 3 heures hebdomadaires en moyenne. C'est pour ces enfants l'opportunité d'une véritable formation danse intégrée à l'école. 98 enfants du CE2 au CM2 bénéficient depuis 2014 de ce dispositif.

Les circonscriptions d'Aix-en-Provence

Les inspections de l'Éducation nationale (IEN) d'Aix-en-Provence

IEN - EST École du Val St André	75 Av Michelet	Mr Claude-Jean Auger
IEN - OUEST École Jean JAURÈS	Rue des Nations	Mme Marie-Christine Auger
IEN - SUD École du Pont de l'ARC	Route des Milles	Mme Florence Le Borgne de Kaouël

Attention : Des modifications de secteurs ont été effectuées pour cette rentrée scolaire 2015-2016

Le conseil d'école

Chaque école dispose d'un conseil d'école présidé par le directeur d'école et composé du Maire ou de son représentant (Adjoint à l'éducation), un conseiller municipal, des enseignants de chaque classe de l'école, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) et de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur de l'école, donne son accord sur le projet d'école, débat sur tout ce qui

concerne la vie à l'école. Il est également informé des problèmes de sécurité, d'hygiène, de la composition des classes, du matériel pédagogique, du choix des manuels, de l'organisation de rencontres d'information parents/enseignants

Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections (2^e quinzaine d'octobre). Chaque parent est électeur sous réserve d'avoir l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école.

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) d'Aix-en-Provence

Les DDEN sont nommés officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école.

Délégué des DDEN pour le secteur d'Aix-en-Provence :
Mme Monique Blanc Tél. : 04 42 21 45 09

Santé scolaire

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières. Outre leur mission d'éducation à la santé, les médecins scolaires interviennent au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles.

Centre Médico-scolaire Ancienne école d'Arbaud

1, rue Ch. Rieu
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 60 40 16 ou 17

©Henry Ely Aix

Défilé des écoles en ville, 1940. Ici, la place du Palais Verdun



Les transports

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) assure les transports scolaires. Les transports scolaires de la CPA sont destinés à un public scolaire très large, qui va des enfants des classes maternelles aux étudiants âgés de moins de 26 ans. Une dizaine d'écoles maternelles et élémentaires aixoises bénéficient par ailleurs d'un service de ramassage avec des accompagnateurs payés par la Ville, afin de sécuriser et de faciliter l'accès à ces groupes scolaires.



- Granettes (2 circuits)
- Puyricard (1 circuit)
- L'Arbois (1 circuit)
- La Duranne (1 circuit)

Les parents de l'enfant ou un adulte habilité doivent être présents au point d'accueil à l'aller et au retour du service.

Depuis les nouveaux rythmes scolaires, les

transports scolaires sont assurés le mercredi (voir le détail des horaires avec le prestataire de la CPA).

ABONNEMENTS SCOLAIRES DE LA CPA:

- **Abonnement scolaire (carte annuelle) : 50€** - élèves de primaires* et secondaires
- **Abonnement jeune plus : 100€** - élèves de collèges et lycées, étudiants de moins de 26 ans

**sous certaines conditions (services scolaires réservés et internes à la commune)*

Lors de la première inscription, le coût du support de la carte billettique Pass Provence est de 5€. Ce support a une durée de validité de 5 ans. En cas de perte ou de vol, le coût du duplicata est de 20€.



©Henry Ely Aix
Retour de la classe de neige, école St Joseph, 1968



©Henry Ely Aix
Départ en classe de neige, école des Lauves, 1969

Où se rendre pour bénéficier d'un titre de transport scolaire ?

Pour les habitants d'Aix-en-Provence : prendre contact auprès de l'agence Aix en Bus située au cœur du centre-ville d'Aix-en-Provence, avenue Giuseppe Verdi (Allées provençales), à l'Office de Tourisme.

Du lundi au samedi 8h30 / 18h30

Tél. 09 70 80 90 13

Fax 04 42 69 72 33

www.aixenbus.fr.

Pour les habitants des autres communes du Pays d'Aix : prendre contact avec le service scolaire de votre mairie.

Carte famille nombreuse

Pour bénéficier de la carte famille nombreuse, il faut vous inscrire dans la mairie de votre commune ou dans une mairie annexe si vous résidez à Aix-en-

Provence. Avoir au minimum 3 enfants inscrits au transport scolaire et fournir une photocopie du livret de famille.

Les boursiers

Pour bénéficier de la bourse, vous devez fournir une attestation de la bourse de l'État (les attestations du CROUS ne sont pas acceptées).

Assurance scolaire

Bien que non obligatoire, cette assurance est vivement conseillée. Elle sera exigée notamment pour la pratique d'activités facultatives.

Deux types d'assurances sont à prévoir :

- La "responsabilité civile" qui couvre les dommages que peut causer l'élève.
- "L'individuel accident corporel" qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à lui-même ou à l'un de ses camarades.

Les classes spécialisées

Les CLIS

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école élémentaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. Elles peuvent permettre d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap mental, d'un handicap auditif, d'un handicap visuel ou d'un handicap moteur.

Les enfants concernés disposent d'un enseignement adapté, mais partagent aussi de nombreuses activités avec les autres écoliers.

L'enseignant chargé d'une CLIS est un instituteur ou professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise, en liaison avec les maîtres des différents cycles et les services de soins, la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève handicapé.

Localisation et spécialisation des C.L.I.S.

Toutes dépendent d'écoles élémentaires.

- CLIS pour enfants souffrant de troubles des fonctions cognitives : écoles Albéric Laurent, Jules Payot, Paul Arene et Deux Ormeaux.
- CLIS pour enfants autistes : école Jules Isaac.
- CLIS pour enfants dyslexiques : écoles Frédéric Mistral et Marie Mauron
- CLIS pour enfants malentendants : école Pont de l'Arc.

Les UP2A (ex CLIN)

Un élève non francophone arrivant de l'étranger (dit "nouvellement arrivé") de plus

de 6 ans est inscrit dans sa classe d'âge. Les élèves du CP au CM2 sont regroupés en UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants) pour un enseignement de français langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins. L'objectif est qu'ils puissent au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire.

Cette année L'UP2A est organisée à l'école J. Ferry et à l'école des Fenouillères.

Intégration scolaire des enfants handicapés

La Ville rémunère et met à disposition de l'Inspection d'Académie, une dizaine d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) destinés à l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire. Ils interviennent sur le temps scolaire et sont chargés, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, de faciliter la vie quotidienne des enfants handicapés parmi les autres élèves. Les affectations des AVS rémunérés par la Ville d'Aix-en-Provence sont effectuées sur décision des services de l'Inspection académique des Bouches-du-Rhône.

Depuis trois ans la ville redéploie ces moyens pour adapter l'accueil des enfants porteurs de handicap pendant les temps périscolaires (garderies, continuité éducative, restauration scolaire...).

Organisation des services municipaux en lien avec les domaines scolaires et périscolaires

Direction générale adjointe - Qualité de vie M. Francis Oudot			
Direction coordination de l'éducation M. R. Schaller			
Direction de l'éducation <i>Mme H. Deloche</i>	Personnel des écoles Management <i>Mme B. Volte</i> Administration <i>Mme M. Albert</i>	Restauration scolaire Coordination de la cuisine centrale <i>Mme E. Cantegrel</i>	Direction des animations et de la jeunesse <i>M. Ph. Degroote</i> - Direction des sports <i>M. O. Penin</i> - Direction santé publique <i>M. J-L. Duponchel</i> - Direction attractivité et coopération internationale <i>Mme M. Couëtmeur</i> - Direction petite enfance et solidarité <i>Mme S. Rousseau</i>

Le personnel des écoles

En plus des aides scolaires en maternelle, les agents municipaux travaillent dans les écoles de la Ville dont ils assurent l'entretien ainsi que l'interclasse (11h30 à 13h30). Ces équipes sont composées d'agents de restauration scolaire et d'agents d'entretien, elles organisent la restauration scolaire et prennent part à la surveillance et à l'animation du repas. Elles sont renforcées pendant l'inter-classes par des animateurs et des étudiants.

De nombreuses animations à thème sont organisées tout au long de l'année pendant les temps de restauration en lien avec les services des animations éducatives et de la restauration municipale. Leur engagement à la qualité d'accueil des enfants est permanent.

Commission de sécurité

Elle veille à la mise aux normes de chacune des écoles, à l'intérieur comme à l'extérieur afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel.

Travaux

De nombreuses interventions sont effectuées chaque année, elles concernent :

- la sécurité (alarme, incendie...) ;
- les travaux de proximité (réfection de cour, rénovation de sanitaires) ;
- les huisseries, l'isolation (portes, fenêtres, toitures...)
- les peintures
- les aménagements, les rideaux et le mobilier

La Ville consacre environ 1.5 million d'euros par an à ces opérations. De plus, un plan de rénovation des écoles évolue depuis 2011 par tranches de programmation triennales. Le crédit affecté actuellement est de 500 000 euros par an.

Restauration scolaire

Chaque année, plus d'un million de déjeuners sont élaborés puis servis aux 8 000 écoliers qui sont accueillis chaque jour dans les restaurants scolaires de la Ville. Afin de répondre aux objectifs toujours plus importants en terme de qualité et de satisfaction, voici les différentes mesures mises en place.



©Henry Ely Aix

Gâteau des rois à l'école annexe années, 1960

La qualité sanitaire

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale de la Ville selon les principes de la liaison froide, dans les meilleures conditions et dans un respect strict des règles d'hygiène et de sécurité.

L'établissement détient depuis son ouverture un agrément sanitaire européen, gage de qualité en matière de sécurité

alimentaire en restauration collective. Il est inspecté chaque année par la Direction départementale de protection des populations (DDPP) et fait l'objet d'un audit mensuel réalisé par un laboratoire indépendant extérieur agréé.

La cuisine centrale est affiliée au réseau d'alerte sanitaire.

► **Retrouvez toutes les infos des inscriptions aux restaurants scolaires sur aixenprovence.fr**

La qualité nutritionnelle



La qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire est soumise depuis octobre 2011 à un décret et à un arrêté. Ils répondent aux exigences nutritionnelles fixées par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010;

Les objectifs nutritionnels visés par ces textes sont :

- d'augmenter la consommation de fruits, de légumes, mais aussi de féculents,
- de diminuer les apports en lipides et de rééquilibrer la consommation d'acides gras,
- de diminuer la consommation de glucides simples ajoutés,

- d'augmenter les apports en fer,
 - d'augmenter les apports en calcium.
- Ainsi, un déjeuner à la cantine, c'est :
- Un repas composé de 4 ou 5 éléments :
 - un plat principal (à base de viande, de poisson ou d'œuf),
 - une garniture (de légumes, de féculents ou un panachage des deux),
 - un fromage ou un produit laitier,
 - une entrée et/ou un dessert.
 - Des quantités adaptées aux âges des enfants et limitées pour les préparations grasses et/ou sucrées.
 - De l'eau à disposition sans restriction, du pain en libre accès.
 - Du sel et des sauces servies en fonction des plats, et avec parcimonie!

Les menus



Ils sont élaborés à partir du plan alimentaire élaboré par la diététicienne de la Ville en concertation avec les différentes équipes de travail.

Les remarques, et avis des enfants sont recensés et permettent une amélioration continue des menus proposés.

Les codes couleurs sont très utilisés en nutrition pour identifier en un clin d'œil les différents groupes d'aliments.

LÉGUMES ET FRUITS

Sources de fibres, vitamines et minéraux

VIANDE, POISSON ET ŒUF

Sources de protéines animales et de fer

FÉCULENTS

Sources de glucides complexes

PRODUITS LAITIERS

Sources de calcium et de protéines.

Vous trouverez donc devant chaque école, mais aussi sur le site internet de la Ville aixenprovence.fr dans la rubrique "Restauration scolaire" les menus de vos enfants agrémentés de ces codes couleurs.

Aussi, si les plats gras et/ou sucrés sont limités, ils ne sont en aucun cas supprimés des menus, tout est question de fréquences... Il nous a semblé utile de les identifier, car il n'est pas toujours aisé de les repérer sur une grille de menus :

- les plats dont la teneur en matières grasses est supérieure à 15 %.
- les produits dont la teneur en sucres simples est supérieure à 20 g par portion.

De même, trois logos permettent de visualiser :



- Les plats de poisson ou à base de poisson de bonne qualité nutritionnelle: contenant plus de 70 % de poisson et deux fois plus de protéines que de lipides.



- Les produits de saison
- Les produits issus de l'Agriculture biologique

Une application pour smartphone permet également de tout connaître sur les menus servis à vos enfants.

Sur le site Internet de la Ville et sur l'application smartphone, vous trouverez :

- Les conseils pour les menus « du soir »
- Les animations dans les réfectoires
- La semaine nationale du goût

Prix des repas sans dégrèvement (pour l'année scolaire 2014/2015) : pour les enfants domiciliés à Aix-en-Provence et hors commune: 4,39 euros. Le prix de revient total pour un repas s'élève à 9,42 euros. La participation moyenne des familles s'élève à 3,36 euros. Le complément est pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence.

Qualité alimentaire et environnementale

Les actions mises en place par la Ville depuis plusieurs années prennent en compte la notion de développement durable.

- Les services de produits issus de l'agriculture biologique se sont, cette année encore, accentués en terme de composantes en atteignant 31%. Du pain bio est d'ailleurs servi tous les jours aux enfants. Ce choix est dû à l'intérêt gustatif et nutritionnel de ce produit qui, réalisé à partir de farine T80, présente des teneurs en fibres, en vitamines et en minéraux plus importantes que le pain issu de farine T55.
- Malgré tous les moyens mis en œuvre pour lutter contre le gaspillage et pour produire des repas au plus juste des besoins, des surplus sont parfois générés. Dès que possible, ces derniers sont proposés à des

associations pour être redistribués.

- L'achat de nouveaux matériels est réalisé en veillant à réduire son empreinte écologique, en privilégiant les appareils les moins « énergivores » et organisant le recyclage des équipements déposés.
- Les différents cahiers des charges de denrées alimentaires imposent des règles strictes, par exemple, en imposant des produits « sans OGM », les circuits courts, des contraintes sur les emballages et méthodes de transport.
- Le tri sélectif et la valorisation des déchets, déjà bien ancrée à la cuisine centrale, s'intensifient peu à peu dans les écoles.
- L'abandon de l'usage des barquettes jetables en aluminium au profit de barquettes en cellulose dont l'impact environnemental est bien moindre depuis le début de l'année 2015.



©Henry Ely Aix
Ouverture de l'école de Cuques en 1969, la cantine

Qualité de service

Le temps de repas, en rythmant la journée scolaire, est un moment privilégié pour les enfants.

Le modèle alimentaire français caractérisé par la convivialité et la commensalité (le fait de manger ensemble) est «de mise» dans les différents réfectoires, car il favorise échanges et partage entre les écoliers.

Il s'agit aussi de ne pas brusquer l'enfant en pleine découverte alimentaire. 77% des enfants entre 2 et 6 ans sont en une période dite de néophobie alimentaire (étymologiquement ce terme signifie «peur de ce qui est nouveau»). C'est le moment où l'enfant alors qu'il mangeait facilement de tout, du céleri au roquefort, en passant par

les salsifis se met à quasiment tout refuser ou bien à réduire sa nourriture à deux ou trois aliments. C'est une phase strictement normale dans le développement de l'enfant. Elle existe d'ailleurs chez toutes les espèces omnivores. Le personnel en charge des enfants pendant le temps du repas est sensibilisé et formé pour gérer au mieux ces situations. Nous savons par exemple qu'il faut parfois servir un plat une dizaine de fois dans de bonnes conditions avant qu'il soit intégré et apprécié.

Une alimentation équilibrée !

Des projets d'éco-citoyenneté !

Des animations pour tous les goûts !

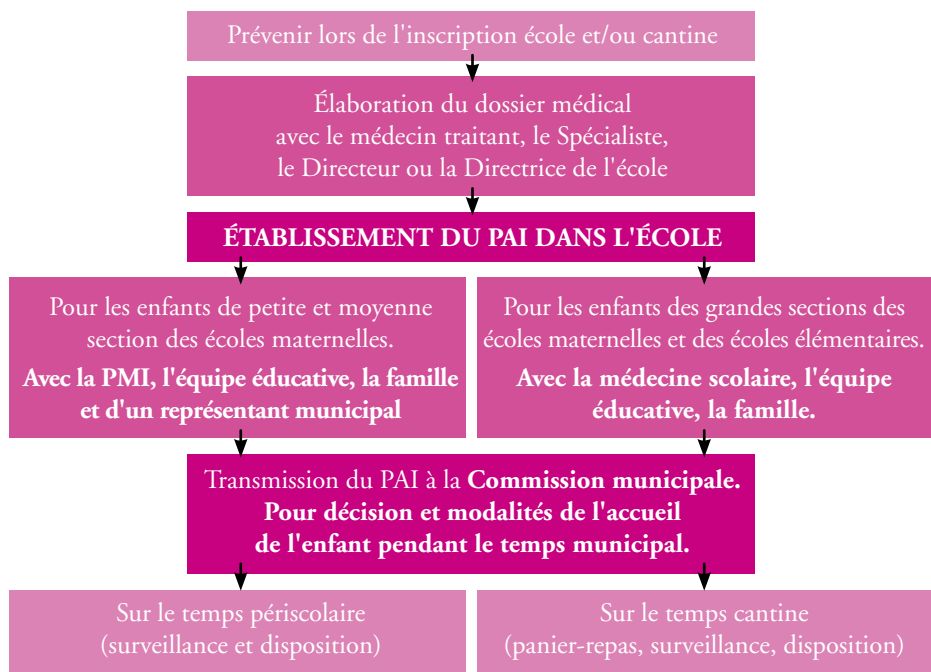
Tous les ingrédients sont réunis pour cette nouvelle rentrée scolaire !

Le protocole d'accueil individualisé

La Ville d'Aix-en-Provence a le souhait d'accueillir à la cantine et durant les temps périscolaires les enfants atteints d'intolérances ou d'allergies alimentaires, ainsi que ceux présentant des pathologies nécessitant une vigilance particulière (asthme, etc.) Durant l'année scolaire 2014/2015, plus de 250 enfants ont fait l'objet d'un P.A.I., dont 35% avec un panier-repas.

Il est constaté des cas très différents et parfois complexes. Chaque cas étant

particulier, la Ville a mis en place une commission municipale de mise en œuvre des P.A.I. Cette commission est chargée d'examiner chaque dossier et de rendre une décision sur les modalités d'accueil cantine, mais aussi sur l'ensemble des temps municipaux de la journée scolaire (garderies, continuité éducative, inter-classes...). Afin que les dossiers soient gérés au plus vite et le plus simplement possible, la procédure est indiquée dans le tableau suivant :





©Henry Ely Aix
Rentée à l'école normale de garçons, 1969

Responsabilité

Les parents ont l'obligation de déclarer les allergies alimentaires de leurs enfants, y compris celles à haut risque (comme par exemple une allergie aux piqûres de guêpes) ainsi que les pathologies nécessitant une attention particulière (exemple : asthme).

En cas de déclaration incomplète ou de fausse déclaration, les parents engagent leur seule responsabilité, sans pouvoir rechercher la faute de la Ville en cas d'incident lié à ce risque. Ils engagent

également leur seule responsabilité s'ils ne signalent pas, en cours d'année, la survenance d'un nouveau risque ou l'évolution du risque existant. Au regard des risques juridiques et de la santé des enfants, aucune décharge ne sera acceptée. De ce fait, tout enfant présentant ou non une pathologie à risque dont la famille n'aura pas déposé un dossier d'inscription ne sera pas admis à fréquenter le restaurant scolaire.

TARIF DES FORAITS D'ACCUEILS GARDERIES ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

délibération N° 2015-169 du 20 avril 2015 :

Écoles maternelles et élémentaires		1er Trimestre <i>septembre à décembre</i>	2ème Trimestre <i>janvier à mars</i>	3ème Trimestre <i>avril à juillet</i>
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 (5jours/semaine)	L M M J V	Tarif n° 1 70 euros	Tarif n° 5 53 euros	Tarif n° 9 53 euros
Mercredi midi de 11h30 à 12h30 (1jour/semaine)	M	Tarif n° 2 14 euros	Tarif n° 6 11 euros	Tarif n° 10 11 euros
Continuité éducative de 15h45 à 16h45 (4jours/semaine)	L M J V	Tarif n° 3 56 euros	Tarif n° 7 42 euros	Tarif n° 11 42 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 (4jours/semaine)	L M J V	Tarif n° 4 56 euros	Tarif n° 8 42 euros	Tarif n° 12 42 euros

TARIFS SÉQUENTIELS COMPLÉMENTAIRES DES FORAITS D'ACCUEILS GARDERIES

délibération N° 2015-262 du 8 juin 2015 :

Écoles maternelles et élémentaires	1er Trimestre <i>septembre à décembre</i>	2ème Trimestre <i>janvier à mars</i>	3ème Trimestre <i>avril à juillet</i>
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 (4 jours/semaine)	Tarif n° 13 56 euros	Tarif n° 14 42 euros	Tarif n° 15 42 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 (3 jours/semaine)	Tarif n° 19 42 euros	Tarif n° 20 32 euros	Tarif n° 21 32 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 (2 jours/semaine)	Tarif n° 25 28 euros	Tarif n° 26 22 euros	Tarif n° 27 22 euros
Garderie du matin de 7h30 à 8h30 (1 jour/semaine)	Tarif n° 31 14 euros	Tarif n° 32 11 euros	Tarif n° 33 11 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 (3 jours/semaine)	Tarif n° 16 42 euros	Tarif n° 17 32 euros	Tarif n° 18 32 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 (2 jours/semaine)	Tarif n° 22 28 euros	Tarif n° 23 22 euros	Tarif n° 24 22 euros
Garderie du soir de 16h45 à 17h45 (1 jours/semaine)	Tarif n° 28 14 euros	Tarif n° 29 11 euros	Tarif n° 30 11 euros



L'enseignement artistique et culturel

L'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) permet aux élèves de la Ville d'Aix de découvrir la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, l'art lyrique, la littérature, le cirque...et bien plus encore.

Concrètement, l'Enseignement Artistique et Culturel est le résultat d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence, l'Académie Aix Marseille et la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles), signée depuis 2003 et renouvelée tous les 3 ans.

Chaque année, plus de 3000 élèves des écoles maternelles et élémentaires en profitent grâce à la pratique d'une discipline artistique, le regard sur le travail d'un artiste et la rencontre avec une œuvre culturelle.

L'enjeu est essentiel, celui de la démocratisation culturelle et de l'égalité des chances. L'EAC donne des codes d'accès. L'élève est alors en mesure de se constituer une culture personnelle, riche et diverse, tout au long de son parcours scolaire.

L'offre est foisonnante, plus de 60 projets artistiques sont mis à la disposition des élèves, dispensés par des acteurs culturels du territoire, suite à un appel à projets.

Financés par la Caisse des écoles et la Ville à hauteur de plus de 380 000 € par an, ces ateliers remportent une complète adhésion des enseignants, permettant un véritable travail pédagogique autour de la rencontre avec l'œuvre et les artistes.

Plan lecture

Le plan lecture s'attache à consolider un pilier essentiel de l'apprentissage.

Une fois maîtrisée, la lecture offre un véritable passeport pour l'ensemble des disciplines.

Dispensé autour d'une thématique particulière, il s'échelonne sur 3 ans.

Après «Lire c'est fantastique», «Lire c'est voyager», «Lire c'est drôle», le thème 2014/2017 est «Lire c'est jouer», accessible aux élèves des cycles 2 et 3.

Cette action est réalisée en partenariat avec la Direction de l'Éducation et la Bibliothèque Méjanès.

Les classes bénéficient de la mise à disposition de plusieurs séries de livres en lien avec le thème triennal, participent à des ateliers et peuvent également assister à un spectacle vivant ou visiter une exposition.

Théâtre

Un partenariat avec les différentes compagnies du territoire permet aux élèves de participer à des ateliers de pratique artistique et d'assister à des spectacles vivants dans des lieux de diffusion culturelle de la Ville. Une véritable école du spectateur est alors à la disposition des élèves, les incitant à poser un regard sensible sur le monde artistique.

Arts visuels

De nombreux artistes contemporains du territoire interviennent pour des ateliers de pratique et de création artistiques, en lien avec le thème proposé chaque année par l'Éducation nationale.

Découverte de la photo, du vidéo mapping, de l'architecture, mais aussi créations de

cabanes, chaque année les projets sont nombreux et variés.

Une partie des œuvres font l'objet d'une exposition en fin d'année à la Salle Pavillon à l'Hôtel de Ville, dans le cadre de la manifestation C'est Sud.

Danse

Partenaire institutionnel depuis la création de l'EAC, le Ballet Preljocaj offre la possibilité aux élèves de visiter le Centre Chorégraphique National, d'accéder à des ateliers de pratique avec des intervenants du Ballet et également d'assister à une représentation jeune public au Pavillon Noir.

Plusieurs compagnies de danse contemporaine du territoire sont également associées au dispositif. Une véritable initiation permettant de croiser et de multiplier les approches autour de l'art chorégraphique.

Cirque

Le CIAM (Centre International des Arts en Mouvement) participe au dispositif EAC en accueillant sous chapiteau, sur le site de la Molière, des classes pour une découverte et une pratique des arts du cirque : jonglage, trapèze, acrobatie, trampoline ...

Cinéma

Dans le cadre du dispositif «École et Cinéma», la Ville s'est associée à la MJC Prévert qui coordonne le dispositif «Ciné des Jeunes».

Elle permet à des classes aixoises d'assister à trois séances par an au cinéma Mazarin. À ce titre, la Ville participe à hauteur de 40 centimes d'euros par enfant et par séance afin de réduire le coût de la séance de 2,40€ à 2,00€



©Henry Ely Aix

Classe de musique à l'école des Lauves, 1969

L'Institut de l'Image et le «Festival Tous Courts» participent également à développer l'éducation à l'image auprès des élèves.

Musique

LES DUMISTES

Le conservatoire met à disposition des écoles, après accord des enseignants, le soutien de plusieurs intervenants musique. Objectif: favoriser la connaissance musicale, la découverte des œuvres et la pratique d'un instrument.

PREMIERS PAS VERS L'OPÉRA

Avec ce dispositif, le Festival sensibilise les élèves à l'art lyrique, au moyen d'interventions en classes, de visites des

ateliers de construction de décors de Venelles, mais aussi en les invitant à une pré-générale au moment du festival.

PARTENARIAT GRAND THEATRE DE PROVENCE (GTP) THEATRE DU JEU DE PAUME (TJP) CONSERVATOIRE

En dehors des actions de pratique artistique dans les classes, la Ville donne accès à des spectacles vivants dans des lieux culturels emblématiques : GTP, TJP ,Conservatoire Au total ce sont plus de 2500 places de spectacles qui sont achetées par la Ville pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.



©Henry Ely Aix
Fête des écoles publiques, 1962

C'est sud

C'est Sud propose une programmation de spectacles vivants, gratuits, accessibles à tous, sur l'espace public, durant le week-end de Pentecôte.

La 13^e édition aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2016.

Cette manifestation permet de mettre en valeur les opérateurs culturels du territoire et également de faire découvrir des talents venus d'autres horizons.

Elle valorise également l'ensemble des actions culturelles menées dans les établissements scolaires.

Des expos, des dizaines de spectacles ou de concerts sont programmés dans toute la ville qu'il s'agisse du Cours Mirabeau, du Forum Culturel, des places de l'Hôtel de Ville, de l'Archevêché, de l'Hôtel Maynier d'Oppède, mais aussi dans les quartiers de la ville.

Mômaix

Mômaix est un temps fort de programmation jeune public.

Il est construit autour d'un partenariat qui rassemble les lieux de diffusion culturelle de la ville, coordonné par la Direction de la Culture. Sa spécificité réside dans la mise en place d'une charte entre les centres sociaux, associations de proximité et les différents lieux culturels autour d'actions de médiation et de sensibilisation sur les spectacles programmés. Des séances scolaires sont également organisées pour les élèves des écoles de la Ville.

La manifestation, labellisée par le Ministère de la Culture « La Belle Saison » s'étend sur 2 mois, de mi-octobre à mi-décembre.

L'édition 2015 propose un temps inaugural pour son ouverture, les 16 et 17 octobre 2015 : des rencontres professionnelles, une formation à l'école du spectateur, et des ateliers de médiation autour des spectacles, ouverts à tous les publics et gratuits.

La Ville d'Aix organise un jeu-concours pour faire gagner des places de spectacles, par tirage au sort : un Pass de 4 personnes, dont au moins un enfant de moins de 12 ans.

La caisse des écoles

Administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'adjoint délégué à l'éducation, la caisse des écoles est composée de 9 élus désignés par le conseil municipal, des 3 Inspecteurs de l'Éducation nationale de la circonscription ou leurs représentants, d'un représentant du préfet, d'un représentant des délégués départementaux, d'une personne qualifiée issue de l'Éducation nationale et d'un

représentant de chaque fédération (FCPE et PEEP) des parents d'élèves. Seuls ces membres ont un droit de vote délibératif.

D'autres membres participent à ce comité : un représentant de la Direction de la concurrence et des prix, l'administration municipale et le trésorier principal comptable de la caisse des écoles. Ces membres ont un rôle consultatif.

Les missions de la caisse des écoles

LA GESTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

La caisse des écoles lance les appels d'offres de denrées alimentaires et de matériel de restauration. Elle procède aux commandes et au paiement des factures. La caisse des écoles comptabilise les repas et recouvre, par l'intermédiaire du Trésor public, la participation des familles aux repas.

LA DÉLIVRANCE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Des crédits sont accordés aux écoles concernant les fournitures scolaires et livres, les classes d'adaptation, les animations d'inter-classes et les « crédits direction » (voir détail ci-contre). Les fournisseurs retenus le sont, suite à un appel d'offres, au regard d'un cahier des



©Henry Ely Aix

Inauguration du groupe scolaire Corsy, 1965

charges établi en liaison avec les directions d'école. Le choix des fournisseurs est validé en commission d'appel d'offres composée d'élus municipaux, d'inspecteurs de l'Éducation nationale en présence de représentants de la Trésorerie municipale et de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS ÉDUCATIFS

Il s'agit en particulier des activités d'inter-classes (P.O.I.V.R.E.) ainsi que des interventions dans le cadre du Plan E.A.C. (Enseignement Artistique et Culturel). Le budget de la caisse des écoles est alimenté par le revenu de la facturation des familles et par une subvention de la Ville.

Ventilation des crédits attribués par la caisse des écoles

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES MATERNELLES

- ▶ le crédit fournitures scolaires et livres : 1100 € par classe.
- ▶ le crédit garderie : 98 €
- ▶ le crédit de direction : 330 €
- ▶ un crédit de Noël : 5,50 € par enfant
- ▶ un crédit Interclasse : 150 €
- ▶ pour le crédit sport, une enveloppe budgétaire est prévue pour l'ensemble des écoles maternelles.

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- ▶ le crédit fournitures scolaires et livres : 1100 € par classe. Versé aussi aux C.L.I.S.
- ▶ le crédit classe adaptation : 350 € par classe

- ▶ le crédit ateliers du soir affecté aux écoles est de 105 €
- ▶ le crédit de direction : 330 € pour les écoles de moins de 8 classes. 410 € pour les autres
- ▶ un crédit sport est versé pour un montant de 44 €
- ▶ un crédit ELCO (Enseignement des langues et culture d'origine) : 105 € par classe
- ▶ un crédit Interclasse : 150 €
- ▶ De plus, il est alloué, au Réseau d'Aide Spécialisé (RAS), un crédit de 565,12 € qui permet le fonctionnement des activités et l'achat du matériel spécifique (tests, livres). Ils concernent les écoles maternelles et élémentaires.

Éducation physique et sportive

Aix-en-Provence a toujours affiché un fort engouement pour le sport. L'objectif des actions mises en œuvre consiste à :

- ▶ permettre la pratique du sport au plus grand nombre.
- ▶ Gérer et entretenir les installations.
- ▶ Mettre en place des relations avec les clubs, les soutenir dans leur fonctionnement et dans leur développement.
- ▶ Assurer l'encadrement d'activités sportives auprès des scolaires, du public et des jeunes dans les quartiers.
- ▶ Contribuer à la notoriété de la Ville à travers une politique événementielle dynamique.

Le sport pour les 6-16 ans (Pass' Sport Club)

Le Pass'Sport Club entend faire découvrir et pratiquer aux jeunes de 6 à 16 ans une activité physique et sportive. L'enseignement est dispensé par les éducateurs des clubs sportifs partenaires et de la Direction des sports. Des prix très modérés (à partir de 60 euros l'année) et la proposition d'un grand choix d'activités sur l'ensemble du territoire aixois sont les moyens choisis pour cette mission. Les aspects initiation et découverte sont privilégiés. Un guide Pass'Sport Club est à votre disposition à la Direction des sports.

©Henry Ely Aix

Départ en classe de neige, école normale de garçons, 1966



Les actions sportives en écoles primaires

LES INTERVENTIONS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Des éducateurs sportifs de la Ville apportent leur compétence aux professeurs des écoles des classes élémentaires aixoises.

LES ATELIERS SPORTIFS DES ENFANTS ENCADRÉS PAR LES ÉDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX

Certaines écoles élémentaires bénéficient d'ateliers sportifs encadrés directement par des éducateurs sportifs de la Ville. Ces ateliers se déroulent sur le temps du midi, de 11h30 à 13h30.

Des éducateurs sportifs de la Ville interviendront aussi de 15h45 à 16h45 dans les écoles élémentaires en complément du P.O.I.V.R.E.

Aix box " la boîte loisirs de l'été "

AIX BOX, la boîte loisirs de l'été a été créée par la Ville en 2010. Ce dispositif permet à près de 1000 jeunes Aixois d'accéder à une palette d'activités de loisirs, ludiques et éducatives se déroulant sur une période d'une semaine, en juillet et en août. Quatre tranches d'âge sont concernées: les 6-7 ans, les 7-8 ans, les 9-11 ans et les 12-16 ans.

Les six thèmes proposés, Découverte, Sensation, Nature, Loisirs, Mystère et Surprise, sont élaborés pour que chacun puisse en trouver un à sa mesure.

Un large choix avec un panel d'activités concentrées sur une période courte et un tarif abordable comprenant le repas font le succès d'AIX BOX.

Pour davantage de renseignements, rendez-vous sur aixenprovence.fr

©Henry Ely Aix

Gym au lycée Mignet, 1910



Le dispositif de réussite éducative

Ce dispositif vise à accompagner les enfants repérés par les enseignants comme étant fragiles dans un domaine de l'apprentissage. La Ville d'Aix-en-Provence soutient ainsi les « Clubs Coup de Pouce » en partenariat avec l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE)

Les clubs Coup de POUCE Clé concernent les enfants de CP rencontrant des difficultés en lecture-écriture en début d'année. Ce dispositif a permis d'obtenir des résultats remarquables avec plus de 90 % de réussite dès la fin de l'année de CP. Ce dispositif permet d'accompagner cinq enfants de CP par club, repérés par l'enseignant en début d'année scolaire. Le lancement des clubs se fait à la rentrée des vacances de la Toussaint afin de mieux connaître les difficultés des enfants.

En 2014-2015, ce sont 190 enfants (23 clubs Coup de Pouce CLE) dans 19

écoles qui sont concernés par cette action périscolaire d'approche de la lecture par le jeu dans le cadre d'une mise en situation de réussite permanente.

Complétant ces clubs lecture, 13 CLEM qui intègrent les mathématiques sont mis en place pour les CE1 depuis la rentrée 2015.

En plus de ces dispositifs, les ateliers de réussite éducative sont venus compléter la proposition des clubs « Coup de Pouce ». Développés avec le tissu associatif local, plus de 400 enfants se sont ainsi vus proposer des activités adaptées à leurs besoins.

Soutenues de manière appuyée par la ville et la Caisse des écoles, ces actions entièrement gratuites débutent courant octobre chaque année, elles sont organisées tous les jours de la semaine scolaire à partir de 15h 45.



©Henry Ely Aix
École du Roy René, 1985

Autres activités

Au-delà des activités artistiques, culturelles et sportives, l'enseignement scolaire entend sensibiliser les élèves à un ensemble de problématiques. Elles peuvent être environnementales d'abord, leur montrant combien ce monde qu'ils auront bientôt entre leurs mains est fragile. Elles peuvent être linguistiques aussi, et éveiller chez eux

la curiosité pour d'autres cultures, d'autres régions. C'est ainsi qu'ils deviendront des citoyens tolérants. Les problématiques peuvent enfin être plus pragmatiques, s'attachant à sensibiliser à la sécurité routière, qui reste une préoccupation majeure, ou à développer leur appétence pour l'outil informatique, indispensable de nos jours.

L'éducation à l'environnement

Le «Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix» (CPIE) vise à proposer un cadre en pleine nature pour une découverte de l'environnement. Voilà l'objectif premier de cette base

nature, équipement pédagogique situé au Domaine du Grand Saint Jean à Puyriscard. Centre d'accueil à la journée, la base nature propose des activités d'éducation à l'environnement pour les élèves aixois, de

©Henry Ely Aix
Jardinage à l'école annexe, 1966



la maternelle au CM2.

Le dispositif pédagogique offre une large palette de thèmes liés à l'environnement naturel (flore, eau et rivière, forêt) et urbain (déchets, bruits, énergies, air).

Des ateliers thématiques «sur mesure» peuvent être préparés avec un éducateur environnement: lecture de paysages, découverte du patrimoine, le transport, le bruit, l'air...

Un centre de ressources est à la disposition des enseignants pour préparer la venue de la classe ou faire les recherches sur un

sujet précis. Les enseignants bénéficient également de l'expérience de l'équipe permanente de l'Atelier de l'Environnement et des associations partenaires en matière d'éducation à l'environnement.

**CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT
DU PAYS D'AIX**

Tél. 04 42 28 25 07

fax. 04 42 92 36 86

www.cpie-paysdaix.com

Langues vivantes en élémentaire

L'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire est issu d'une décision ministérielle de mars 1989, et s'appuie sur une association étroite entre l'Éducation nationale et les collectivités locales, ces dernières prenant en charge

la fourniture de matériels pédagogiques. L'enseignement du provençal est par ailleurs pris en charge par la mairie afin de sensibiliser les enfants à la culture régionale. Cet enseignement est dispensé dans les écoles élémentaires suivantes: Platanes, Célony.

Les classes découvertes

L'AD-PEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) propose, aux écoles de la ville, l'organisation des classes transplantées. Ces classes sont organisées dans le temps scolaire et

en dehors d'Aix-en-Provence pour une durée variable. Elles sont subventionnées en fonction de l'élaboration d'un projet pédagogique valorisant.



©Henry Ely Aix
Sécurité routière à l'école de la ZUP, 1969

Sensibilisation à la sécurité routière

C'est une priorité, tant les jeunes restent les premiers touchés par les accidents routiers. Dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale pour la sécurité routière, la Ville d'Aix-en-Provence propose l'animation, par la police municipale et ses formateurs agréés, d'un atelier pédagogique en partenariat avec l'Éducation nationale et la prévention routière des Bouches-du-Rhône.

La Communauté du Pays d'Aix organise également à l'année des opérations de sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun, en direction des élèves de CM1/CM2 qui seront amenés à utiliser ce mode de transport lors de leur passage au collège. Il s'agit d'aborder les comportements et

attitudes à adopter au quotidien, en matière de sécurité dans les cars, autour des cars, et aux arrêts, mais aussi d'incivilités.

Une opération pédagogique nommée «Théâtre citoyen» est mise en œuvre chaque année au moyen d'une pièce itinérante. Près de 2000 élèves en moyenne y participent. Citons aussi le travail de l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix qui, aidé par ses partenaires financiers ou opérationnels, dont la Ville d'Aix et la CPA, s'investit dans l'organisation d'animations sur la sécurité routière, et notamment la «Semaine de la sécurité routière», opération étendue à tout le territoire de la communauté depuis 2004.



©Henry Ely Aix
Fête des mères à l'école annexe, 1968

Informatique



LE B2I

Chaque école dispose d'une salle informatique ou d'une classe mobile.

Le brevet informatique / Internet (B2I) est un diplôme permettant aux élèves de CM2 de valider leurs connaissances en informatique et en initiation à Internet.

Pour l'obtention de ce brevet, chaque classe de CM2 est dotée d'un ordinateur relié à Internet. Un plan général de dotation d'équipement informatique a été mis en place pour équiper les autres classes :

- Année scolaire 2011/2012 : première installation de TNI (tableau numérique

interactif) dans les écoles élémentaires (12 écoles)

- Année scolaire 2012/2013 : installations de TNI dans 12 nouvelles écoles
- Année scolaire 2013/2014 : les 38 écoles élémentaires ont un TNI
- Année scolaire 2014/2015 : installation d'un deuxième TNI dans une douzaine d'écoles

Cette année la ville aidée de la Caisse des écoles développe un plan pour l'école numérique en lien avec son schéma directeur informatique. Cette démarche s'inscrira dans un plan plus large en lien avec les projets "FrenchTech" et "Smart City".

Rayonnement international

International et ouverture au monde

La Ville d'Aix-en-Provence entretient des relations partenariales avec 15 villes dans le monde. Elle s'appuie sur ces jumelages et coopérations pour mettre en œuvre sa stratégie de relations internationales qui a pour objectifs, entre autres, d'ouvrir le territoire vers l'extérieur, avec comme cible prioritaire, le public jeune, et particulièrement le public scolaire.

Elle soutient ainsi les acteurs associatifs du territoire, comme l'Association des Jumelages et des Relations internationales, la Maison de l'Europe de Provence, ou encore le Mouvement Européen-Provence, qui interviennent tout au long de l'année dans les écoles : citoyenneté et construction européennes, mobilité

internationale et interculturalité sont les principaux thèmes développés.

Ville résolument européenne, Aix-en-Provence célèbre également chaque année la fête de l'Europe avec des actions en direction de la jeunesse : repas européens dans les écoles, sensibilisation sur les temps de garderie, fête de l'Europe de la Jeunesse à l'Espace Bellegarde.

Enfin, aux côtés du Délégué Académique aux Relations européennes et internationales, elle encourage les écoles à développer des relations pérennes avec des établissements étrangers et plus particulièrement dans les villes partenaires d'Aix-en-Provence.

©Henry Ely Aix

Rentrée à l'école annexe, 1966



Accompagnement à la scolarité

«L'accompagnement à la scolarité contribue, aux côtés de l'école, à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et participe à l'égalité des chances. Cette action, soutenue par la Ville et dispensée par de nombreuses associations aixoises, vise principalement à accompagner les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants.» Il se décline en de multiples actions dans les structures partenaires :

- **Croix Rouge Comité d'Aix-en-Provence**

Cours des Arts et Métiers

Tél. 04 42 26 25 11

Fax. 04 42 27 22 80

- **Centre de Ressources Aix-Nord**

46, avenue Paul Cézanne

Tél. 04 42 21 54 40

- **Centre Socioculturel de Puyricard
Marie-Louise Davin**

Place des Combattants

Tél. 04 42 92 13 89

Fax. 04 42 28 05 48

- **Centre Social La Provence**

Avenue Maréchal Juin

Tél. 04 42 59 19 73 - 04 42 59 55 21

- **Secours catholique Caritas France**

2, avenue du général Leclerc

Tél. 04 42 64 20 20

Fax. 04 42 20 19 56

- **Association de Gestion du Centre
Albert Camus**

1, rue des Vignes Cité Corsy

Tél. 04 42 64 44 41

Fax. 04 42 64 03 63

- **A.T.M.F. (Association de Solidarité avec
les travailleurs maghrébins en France)**

Le Pollux bat 1

1, rue du chemin de l'Horloge

Tél. 08 08 72 70 09

- **A.D.I.S. Centre social Les Amandiers**

Tél. 04 42 20 83 20

Fax. 04 42 95 23 95

- **Association JABIR**

École Joseph d'Arbaud

Rue Charloun Rieu

Tél./Fax. 04 42 59 39 47

Port. 06 89 33 03 71

- **Centre Social et Culturel Jean Paul
Coste**

217, avenue Jean Paul Coste

Tél. 04 42 27 32 96

- **Antenne des Milles**

Av. Fr Mistral

Tél. 04 42 39 21 56

- **Centre Social et Culturel La Grande
Bastide**

Avenue du Square

Quartier Val Saint-André

Tél. 04 42 26 34 46

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les ALSH sont organisés le mercredi après-midi depuis la rentrée 2014/2015.

Pour les familles désireuses d'inscrire leur enfant dans un ALSH, les centres sociaux et associations proposent une large palette d'activités aux plus jeunes, l'accueil se fait dès la fin de la classe du mercredi matin, les familles ont la liberté de choix de l'ALSH. Chaque gestionnaire détermine les modalités d'inscription, tarifs et projets éducatifs.

Ils sont tous engagés dans la mise en œuvre d'une charte qualité définie par la Ville et la Direction de la jeunesse.

Si elles sont disponibles, les familles prennent en charge, entre 11h30 et 12h30,

leur enfant pour le temps du repas et du déplacement vers le lieu d'accueil.

Pour les familles qui n'ont pas la possibilité de rechercher leur enfant dans la plage horaire de 11h30 à 12h30 et qui souhaitent l'inscrire dans un ALSH, la Ville oriente ces familles vers l'ALSH de proximité pour lequel le gestionnaire assure le déplacement entre l'école et le lieu d'accueil. Dans ce cas-là, le repas est pris à l'ALSH.

Pour tout renseignement complémentaire:

Direction des animations et de la Jeunesse
au 04 42 91 98 14.



©Henry Ely Aix
Ecole annexe en 1964

Coordonnées des gestionnaires d'ALSH

- **Association de Gestion du Centre**

Albert Camus

1, rue des vignes Cité Corsy

Tél. 04 42 64 44 41

- **Association JABIR**

École Joseph d'Arbaud

Rue Charloun Rieu

Tél./Fax. 04 42 59 39 47

Port. 06 89 33 03 71

- **Éclaireurs et éclaireuses de France (EEDF)**

Centre aéré de Coutheron

Tél. 04 42 57 07 41

- **Centre social et culturel La Grande Bastide**

Avenue du Square

Quartier Val St André

Tél. 04 42 26 34 46

- **Centre Social La Provence**

Avenue Maréchal Juin

Tél. 04 42 59 19 73

- **Centre socioculturel Aix Nord**

48, avenue Paul Cézanne

Tél. 04 42 96 10 81

- **Centre socioculturel Marie-Louise Davin**

Place des combattants - Puyricard

Tél. 04 42 92 13 89

Fax. 04 42 28 05 48

- **Centre social Les Amandiers**

Allée des amandiers

Tél. 04 42 20 83 20

- **Centre socioculturel Jean-Paul Coste**

217, avenue Jean-Paul Coste

Tél. 04 42 27 32 96

- ALSH des Milles et de la Duranne

Antenne des Milles: Tél. 04 42 39 21 56

- **A.T.M.F. - Association des Travailleurs Maghrébins en France**

Immeuble Le Pollux bat. 1

1 rue du Château de l'Horloge

Tél. 08 72 70 09 82

- **La maison de quartier Mareschale**

27, avenue de Tübingen

Tél. 04 42 59 19 71

- **Association jeunesse luynoise sports et loisirs - Planète Jeunes**

56, avenue des libérateurs

Port. 06 16 42 13 38

Tél. 04 42 24 15 28

- **Cpcv Méditerranée**

- pour le quartier château de l'horloge

(Enfants de 3 à 15 ans) École Henri Wallon

2, rue Hugo Ely

Tél. 06 27 24 30 32

- pour l'ALSH les floralies

La nouvelle pinette bât e76

Chemin de Beauregard

Tél. 04 42 23 18 74

Protection de l'enfance

Services d'action sociale ou médico-sociale

Tél. : n° vert national 119

N° vert Bouches-du-Rhône 0800 05 10 13

CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE (CAFC)

C'est une association qui a pour objectif d'aider les familles en crise à la suite d'une rupture ou une séparation, et les aide à élaborer leurs nouvelles conditions de vie. 4 services sont mis en place par des professionnels :

- ▶ Service de médiation familiale
- ▶ service espace de rencontres
- ▶ écoute famille
- ▶ service relation enfants parent incarcéré

6 allée d'Estienne d'Orves

Tél. 02 42 20 47 09 – Fax. 04 42 20 51 06

cafc-la-recampado@wanadoo.fr

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES PÉDAGOGIQUES (CMPP)

Ils accueillent les enfants en difficulté, de la naissance à 25 ans et leur famille pour :

- ▶ des troubles du développement psychoaffectif
- ▶ des difficultés scolaires
- ▶ des troubles psychomoteurs
- ▶ des troubles du comportement

Constituée de spécialistes, l'équipe des CMPP est apte à monter des projets thérapeutiques en accord avec les familles pour répondre aux obstacles qu'elles rencontrent; CMPP

28 Rue Mazarine

Tél. 04 42 93 3810 – Fax. 04 42 27 79 49

CMPP « Henri Wallon »

36 avenue de l'Europe Im. Ganagobie

Tél. 04 42 52 29 98 (enfants de 3 à 16 ans)

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Anciennes circonscriptions d'Action sociale du Conseil Départemental.

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé.

Service social polyvalent de secteur.

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (ASE)

Tél. 04 13 31 84 10

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Rue Calmette et Guérin

Tél. 04 13 31 84 10 (Administration)

Tél. 04 13 31 84 1 (Consultations RDV)

ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans). Principe de la libre adhésion du jeune – Résidence Galice BT 12.

ADDAP 13 – 7, rue du chemin de fer

Tél. 04 42 20 27 85



©Henry Ely Aix
Protection du bébé, rue Célon, 1970

Santé scolaire

Médecins et infirmières scolaires dans tous les établissements scolaires (hors PMI uniquement en PS maternelles). Assistantes sociales scolaires dans les collèges et lycées.

• Centre médico scolaire

École Joseph d'Arbaud
Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan
Tél. 04 42 60 40 16 ou 04 42 60 40 17

CENTRES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES

• CMP Enfants Vaudoyer

Bât Lou Grillé – 8, rue JL Vaudoyer
Tél. 04 42 64 26 84

• CMP Enfants Les prairies

16, avenue Gaston Berger
Tél. 04 42 27 03 85

• CMP Enfants Paul Cézanne

53, bd Carnot
Tél. 04 42 91 41 99

• CMP Adolescent La Torse (12 ans et +)

36, av. des Écoles Militaires
Tél. 04 42 21 53 19

Services d'accès au droit et d'aide aux victimes

Dans le cas d'extrême gravité, d'urgence et de danger avéré, un cas de forte présomption d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques, vous pouvez saisir directement le Procureur de la République, représenté par le Substitut des mineurs au Tribunal de Grande Instance.

Tél. 04 42 33 84 06 - 04 42 33 83 81

JUSTICE DES MINEURS

Mission de protection des enfants et jeunes en danger, assistance éducative des parents (AEMO). Jugements des mineurs auteurs d'infractions pénales.

• Tribunal de Grande Instance Juge pour enfants

40, bd Carnot - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 33 83 74

• Service d'Accueil et Traitement Direct (STD)

Tél. 04 42 33 83 90

• Service éducatif

Tél. 04 42 33 83 81

AVOCATS DE L'ENFANT

Défense et conseil des mineurs, assistance juridique et représentation du mineur tout au long de la procédure judiciaire.

• Maison de l'Avocat

rue Rifle Raffe
Tél. 04 42 21 72 35

DÉFENSEUR DES ENFANTS

Nommé par le gouvernement, chargé de

résoudre les réclamations écrites des enfants mineurs, de leurs parents ou représentants légaux, ainsi que les réclamations des associations de défense du droit des enfants.

104, bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS

Tél. 01 53 63 58 51

N° vert Bouches-du-Rhône 0 800 05 10 13

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Information juridique, orientation pour l'accès au droit et l'aide aux victimes.

MJD - 2, rue Raoul Follereau BT 12

13090 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 20 90 32

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

Dépôt de plainte, protection physique
Commissariat central

Av. de l'Europe

Tél. 04 42 93 97 00

Gendarmerie nationale (habitants hors Aix)

28, av. Malacrida

Tél. 04 42 26 31 96

Associations d'aide aux victimes

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES (APERS)

Espace Frédéric Mistral
18, av. Laurent Vibert
Tél. 04 42 52 29 00

ASSOCIATION LE CRI DE L'ENFANT

Espace Bellegarde
37, bd Aristide Briand
Tél. 04 42 23 23 23

ASSOCIATION L'ENFANT DEMAIN

1 rue Emile Tavan
Tél. 04 42 27 56 36

ASSOCIATION RÉSADOS

Secteur de pédopsychiatrie
Hôpital Montperrin
Tél. 04 42 16 18 71

Calendrier des vacances scolaires

Académie d'Aix-Marseille - Zone B

Année scolaire 2015-2016

RENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Lundi 31 août 2015

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Mardi 1er septembre 2015

VACANCES DE TOUSSAINT

Du samedi 17 octobre 2015
au lundi 2 novembre 2015

VACANCES DE NOËL

Du samedi 19 décembre 2015
au lundi 4 janvier 2016

VACANCES D'HIVER

Du samedi 6 février 2016
au lundi 22 février 2016

VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi 2 avril 2016
au lundi 18 avril 2016

FIN DE L'ANNÉE POUR LES ÉCOLES

Mardi 5 juillet 2016



©Henry Ely Aix
École du Roy René

Rentrée scolaire 2016-2017

RENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Mercredi 31 août 2016

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Jeudi 1^{er} septembre 2016

Annuaire

**Association
départementale
des Pupilles de
l'Enseignement Public
(AD-PEP)**

5, bd Schweitzer
Tél. 04.42.52.72.00

**Association des
parents d'élèves de
l'enseignement public
(PEEP)**

8, rue du litera
Tél. 08.72.44.64.31

**Association de la
fédération des conseils de
parents d'élèves (FCPE)**

Administration Aix
Tél. : 06 85 76 57 78

**L'atelier de
l'environnement
Domaine du Grand**

Saint-Jean
13540 Puyricard
Tél. 04.42.28.20.99

Association DDEN

Mme M. Blanc
Tél. 04.42.21.45.09

Bibliothèque Méjanès

(service municipal)
8-10, rue des allumettes
Tél. 04.42.91.98.88

**Bureau information
culture (BIC)**

(service municipal)
19, rue Gaston de Saporta
Hôtel de Châteaurenard
Tél. 04.42.91.99.19

**Bureau information
jeunesse (BIJ)**

(service municipal)
37 bis, bd Aristide Briand
Tél. 04.42.91.98.01

**Centre communal d'action
social (CCAS)**

Le Ligourès, place Romée
de Villeneuve
Tél. 04.42.17.99.99

**Centre d'Information et
d'Orientation (CIO)**

215, J. Villevieille
Tél. 04.42.26.35.63

**Caisse d'Allocation
Familiale (CAF)**

135, chemin Roger Martin
Tél. 08.10.25.13.10

Crèches municipales

Les Petits Chaperons
Rouges (société délégataire
de service public)
810, chemin Saint-Jean-
de-Malte
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.95.17.95

C.R.O.U.S.

Avenue Jules Ferry
Tél. 04.42.16.13.13

**Conservatoire Darius
Milhaud**

380, avenue W.A.Mozart
Tél. 04.88.71.84.20

**Direction générale adjointe
Qualité de Vie**

(service municipal)
Hôtel de Ville
Tél. 04.42.91.89.27

**Direction coordination
de l'éducation**

(service municipal)
19, rue Lisse St Louis
Tél. 04.42.91.90.19

Direction de l'éducation

(service municipal)
19, rue Lisse St Louis
Tél. 04.42.91.95.61

**Services du personnel des
écoles (administration-
management)**

19, rue Lisse St Louis
Tél. 04.42.91.90.18

**Restauration scolaire -
Cuisine centrale**

(service municipal)
30, rue Marcelle isoard
13090 Aix-les Milles
Tél. 04.42.91.95.00

Direction de la culture

(service municipal)
8-10 rue des Allumettes
Tél. 04.42.91.93.43

**Direction des musées et
du patrimoine**

(service municipal)
17, rue Gaston de Saporta
Tél. 04.42.91.99.12

Direction des sports

(service municipal)

Complexe sportif du Val
de l'Arc

Chemin des Infirmeries

Tél. 04.42.91.88.50

**Direction des actions
sociales et de la solidarité
départementale (DISS)**

L'Atrium Bât A 4

avenue Marcel Pagnol

13098 Aix-en-Provence

**Direction des Animations
et de la Jeunesse**

(service municipal)

Bd Aristide Briand

13100 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 91 98 09

**École Supérieure d'Art -
Felix Ciccolini**

(Établissement Public de
Coopération culturelle)

Rue Emile Tavan

13100 Aix-en-Provence

Tél. 04.42.91.88.70

**Inspections Aixoises de
l'Éducation nationale**

Circonscription d'Aix
Ouest

Mme Auger

Tél. 04.42.23.39.80

Circonscription d'Aix Est

Mr Auger

Tél. 04.42.96.98.71

Circonscription d'Aix Sud

Mme Le Borgne de Kouël

Tél. 04.42.27.40.53

**Service départemental de
l'Éducation nationale**

Direction académique des
services de l'Éducation
nationale

Bd Charles Nédelec

13231 Marseille cedex

Tél. 04.91.99.66.66

**Mairie centrale d'Aix-en-
Provence**

Place de l'Hôtel de Ville

Tél. 04.42.91.90.00

Maison des Associations

1, rue Emile Tavan

Tél. 04.42.26.58.02

**Maison des Jeunes et de
la Culture**

Mjc Prévert - Tél.

04.42.26.36.50

Mjc Charpin - Tél.

04.42.54.71.70

L'Oasis

Espace de jeux et activités
pour enfants et

parents

L'Atrium - Bât. À

4, avenue Marcel Pagnol

Tél. 04.42.95.17.59

Piscines :

Quartiers Sud (Les Milles)

Plein ciel (Jas de Bouffan)

Yves Blanc (Carcassonne)

Val de l'Arc (Infirmeries

Aix-est)

Tél. 08.10.00.80.60

**Rectorat de l'Académie
d'Aix/Marseille**

1, place Lucien Paye

13231 Aix-en-Provence

Tél. 04.42.91.70.00

**Association de
Soutien, de Lien et
d'Accompagnement
Psychologique (ASLYA)**

Avenue de Tübingen

13090 Aix-en-Provence

Tél. 04.42.52.16.49

Association Coridys :

Orientation, information,
accompagnement dans le
cadre des troubles spécifiques
des apprentissages (dyslexie,
dysorthographe, dysgraphie).

7 avenue Marcel Pagnol

13090 Aix-en-Provence

Tél. 04.42.95.17.96

Association Dys l'Aixscol :

Orientation, information
dans le cadre des
troubles spécifiques des
apprentissages (dyslexie,
dysorthographe,
dysgraphie).

Résidence les Prairies

Bat. H

Avenue St Joseph

13290 Les Milles

Tél. 04 42 39 25 08

Association Résonances

15, chemin des 3 Francs

13860 Peyrolles

Tél. 04 42 67 14 17

**Association couples et
familles**

1, rue Emile Tavan

13100 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 27 55 61

Les écoles privées

La Ville contribue, conformément à la loi, à la scolarisation des enfants aixois dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'État. De plus, afin d'aider les familles fréquentant les établissements privés sous contrat, la Ville alloue chaque année une subvention au Comité aixois de coordination pour l'Aide aux familles de l'enseignement privé sous contrat (à ne pas confondre avec le Comité aixois des écoles publiques).

ÉCOLES	ADRESSE	TÉLÉPHONE
JEANNE D'ARC	53, bd Carnot	04.42.38.45.81
LA NATIVITÉ	La Beauvalle	04.42.93.45.70
SACRE COEUR	71, av. des Écoles Militaires	04.42.38.43.97
SAINTE BERNADETTE	5, rue de l'église - Les Milles	04.42.24.22.70
SAINTE-CATHERINE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	813, chemin des frères gris - Luynes	04.42.24.02.84
SAINTE GENEVIÈVE	Quartier St Mitre - 455, rte Eguilles	04.42.20.07.56
SAINT-JOSEPH	16, cours St Louis	04.42.23.02.19
ÉCOLE JUIVE	5 rue de Jérusalem	04.42.54.56.80

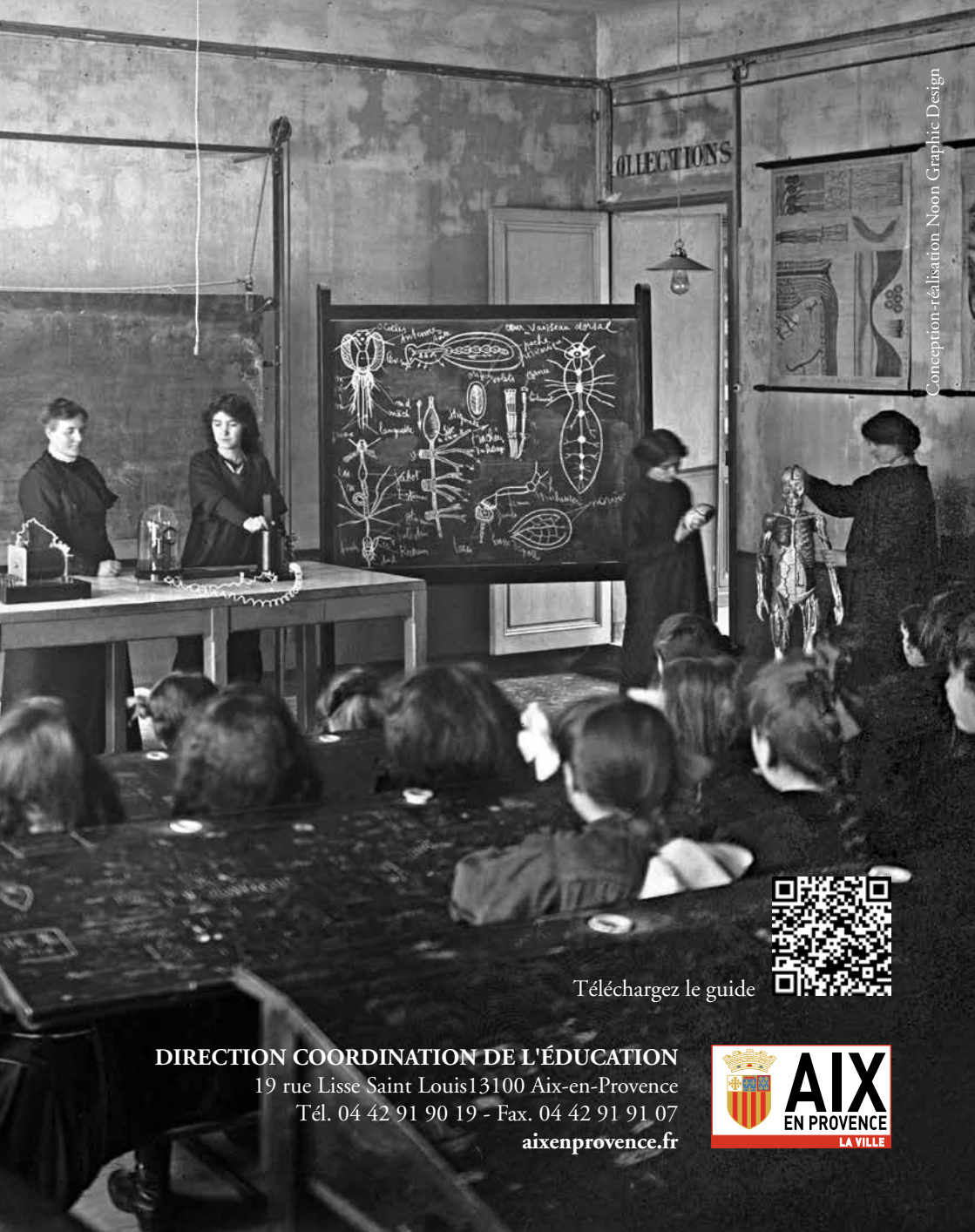


©Henry Ely Aix
Fête à l'école Ste Catherine de Sienna, 1932

Autres établissements scolaires

COLLÈGES PUBLICS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
CHÂTEAU DOUBLE	Avenue A. Fleming	04.42.20.19.87
MIGNET	41, rue Cardinale	04.42.93.63.00
CAMPRA	Rue Pierre et Marie Curie	04.42.21.72.21
SAINT EUTROPE	Chemin Saint-Donat	04.42.23.80.10
LUYNES	Avenue Henri Rodary	04.42.28.29.50
ARC DE MEYRAN	Chemin de la Cible	04.42.27.73.89
ROCHER DU DRAGON	Avenue H. Pontier	04.42.21.16.86
JAS DE BOUFFAN	Avenue Saint-John Perse	04.42.20.12.75
COLLÈGES PRIVÉS		
LA NATIVITÉ	8, cours Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
LE SACRE CŒUR	29, cours des Arts et Métiers	04.42.38.03.74
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SAINT-JOSEPH	16, cours Saint-Louis	04.42.23.02.19
LA CHESNERAIE	Puyricard	04.42.92.11.55
LYCÉES PUBLICS		
CÉZANNE	Avenue Fontenaille	04.42.17.14.00
ZOLA	Avenue Arc de Meyran	04.42.26.64.30
VAUVENARGUES	60, boulevard Carnot	04.42.17.40.40
LYCÉE MILITAIRE	13, boulevard des Poilus	04.42.23.89.99
INTERNATIONAL DE LUYNES G.DUBY	200, rue Georges Duby - Luynes	04.42.60.86.00
GAMBETTA	100 bis, boulevard Gambetta	04.42.93.28.28
LYCÉES PRIVÉS		
LA NATIVITÉ	8, rue Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SACRE CŒUR	29, rue Manuel	04.42.38.41.32
LYCÉE PROFESSIONNEL CELONY	4 bis, avenue de Lattre de Tassigny	04.42.23.59.65
LYCÉE TECHNIQUE ST ÉLOI	9, avenue Jules Isaac	04.42.23.44.99
SAINTE MARIE	2, rue de Jouques	04.42.23.11.12
CLOVIS HUGUES	1, rue Fernand Dol	04.42.38.51.96
CFA		
CFA SAINTE VICTOIRE	7, rue du Château de l'Horloge	04.42.29.61.11
CFA DU BTP	205, rue Albert Einstein	04.42.60.74.74

©Henry Ely Aix
Lycée de jeunes filles, Prêcheurs, 1912



Conception-réalisation Noon Graphic Design

Téléchargez le guide



DIRECTION COORDINATION DE L'ÉDUCATION

19 rue Lisse Saint Louis 13100 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 91 90 19 - Fax. 04 42 91 91 07

aixenprovence.fr

